

****IMPORTANT****

Les mesures présentées dans le tableau suivant sont celles qui étaient connus par l'Association à la date figurant dans l'en-tête du document.
Elles sont en vigueur en ce moment à moins d'une indication contraire inscrite.

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	MESURES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR
<p style="text-align: center;">Restaurants</p> <p>(Permis RACJ : restaurant pour vendre ou restaurant pour servir)</p> <p>Les titulaires de permis de bar (y compris les sections bars de restaurant) répondant aux critères suivants peuvent appliquer les règles de cette section :</p> <p>1) a un permis du MAPAQ 2) La cuisine est ouverte avec le personnel requis 3) A une salle à manger</p>	<p><u>Consommation sur place</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Pas de limitation de capacité d'accueil (respect 2 m entre les tables à l'intérieur, 1m à l'extérieur ou séparation physique, p. ex. : plexi); – Sur les terrasses extérieures, un maximum de 20 personnes <u>ou</u> les occupants de trois résidences privées par table; – À l'intérieur, un maximum de 10 personnes <u>ou</u> les occupants de trois résidences privées par table (p. ex. : 15 personnes peuvent être assis à la même table s'ils proviennent tous de trois résidences maximum); – Les clients peuvent être admis en terrasse et en salle à manger peu importe la zone dans leur lieu de résidence; – La vente d'alcool doit cesser à une heure du matin et la consommation d'alcool à deux heures du matin; – Si la salle ou la terrasse est sous un permis de bar, celle-ci doit être fermée à deux heures du matin et limitée à 50 % de la capacité inscrite au permis; – Les clients doivent être assis; – Les clients ne peuvent se servir dans un buffet ou un comptoir libre-service de couverts et d'aliments; – Port du couvre-visage obligatoire pour les clients âgés de 10 ans et plus lors des déplacements; – Les spectacles sont permis dans les restaurants durant les repas; – La danse et le karaoké ne sont pas permis; – Obligation de tenir un registre des clients. Nous vous suggérons l'outil Restez ouverts; – Obligation de contrôler les preuves vaccinales de tous les clients âgés de 13 ans et plus à l'aide de <u>l'application VaxiCode Verif</u> dès le 1^{er} septembre; <ul style="list-style-type: none"> ○ Les clients doivent avoir reçu leurs deux doses depuis une semaine; ○ Seul le code QR émis par le gouvernement sera accepté; ○ Il est obligatoire de vérifier l'identité du client pour vous assurer que le nom inscrit sur le code QR correspond bien à ce dernier; ○ Les citoyens canadiens provenant d'autres provinces et les touristes internationaux devront présenter une preuve d'identité avec photo et une preuve qu'elles ont reçu deux doses de vaccin; ○ Pour avoir plus de détails sur l'utilisation de <i>VaxiCode Verif</i>: https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif <p><u>Commandes pour emporter et livraison</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Livraison et commande pour emporter autorisées en tout temps; – Le contrôle du passeport vaccinal et la tenue du registre ne sont pas nécessaires; – Aucune vente d'alcool pour emporter ou pour livraison sans aliments préparés sur place (aucune vente de spiritueux ou de mélanges à base de spiritueux pour emporter, en tout temps). <p><u>Pour les employés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <u>En salle et en terrasse</u> : port du masque de procédure; – <u>En cuisine</u> : port seulement du masque de procédure autorisé si à moins de 2 m des collègues et si TOUT le monde porte le masque; – Le port de la visière seule est toléré comme solution de dernier recours.

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	MESURES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR
<p style="text-align: center;">Bars et sections « bar » des restaurants</p> <p>Les modalités explicités dans cette section concernent les activités de service de boissons alcooliques sans nourriture avec un permis de bar</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Espaces intérieurs et extérieurs ouverts; – Limitation de capacité d'accueil : 50 % du nombre inscrit au permis; – Les tables à l'intérieur doivent être à deux mètres ou séparation physique (p. ex. : plexi). À l'extérieur, la distance est réduite à 1 mètre ou séparation physique; – Sur les terrasses extérieures, un maximum de 20 personnes ou les occupants de trois résidences privées par table; – À l'intérieur, un maximum de 10 personnes ou les occupants de trois résidences privées par table (p. ex. : 15 personnes peuvent être assis à la même table s'ils proviennent tous de trois résidences maximum); – Fermeture à deux heures du matin et la vente d'alcool doit cesser à une heure du matin; – Les clients doivent être assis; – Billards, quilles, fléchettes et autres loisirs de même nature sont autorisés; – Port du couvre-visage obligatoire pour les clients âgés de 10 ans et plus lors des déplacements; – Les spectacles sont permis; – La danse et le karaoké ne sont pas permis; – Obligation de tenir un registre des clients. Nous vous suggérons l'outil Restez ouverts; – Obligation de contrôler les preuves vaccinales de tous les clients âgés de 13 ans et plus à l'aide de l'application VaxiCode Verif dès le 1^{er} septembre; <ul style="list-style-type: none"> ○ Les clients doivent avoir reçu leurs deux doses depuis une semaine; ○ Seul le code QR émis par le gouvernement sera accepté; ○ Il est obligatoire de vérifier l'identité du client pour vous assurer que le nom inscrit sur le code QR corresponde bien à ce dernier; ○ Les citoyens canadiens provenant d'autres provinces et les touristes internationaux devront présenter une preuve d'identité avec photo et une preuve qu'ils ont reçu deux doses de vaccin; ○ Pour avoir plus de détails sur l'utilisation de VaxiCode Verif: https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif <p><u>Pour les employés</u></p> <p><u>En salle et en terrasse</u> : port du masque de procédure;</p> <p><u>En cuisine</u> : port seulement du masque de procédure autorisé si à moins de 2 m des collègues et si TOUT le monde porte le masque. Le port de la visière seule est toléré comme solution de dernier recours.</p>

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	MESURES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR
<p style="text-align: center;">Salles louées ou de réception</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Pour les congrès, assemblée ou réunion du même genre, un maximum de 250 personnes peuvent être dans une même salle. À l'extérieur, la capacité maximale passe à 500. Les gens doivent demeurer assis; – Les cérémonies de funérailles et mariages peuvent réunir 250 personnes et moins avec tenue d'un registre. À l'extérieur, la capacité maximale passe à 500; – Les rassemblements « festifs » (banquet, cocktail, réception de mariage etc.) sont permis dans les salles intérieures pour un maximum de 25 personnes. À l'extérieur, la capacité monte à 50 personnes; – Concernant les salles de réception louées pour des activités privées de type événementiel (mariage, etc.), le passeport vaccinal n'est pas requis; – Les congrès et les conférences se déroulant dans une salle louée sont assujettis au passeport vaccinal; – Lors des événements tels que les mariages se déroulant dans un restaurant ou dans une salle louée dans un restaurant, il est obligatoire de contrôler les preuves vaccinales de tous les clients âgés de 13 ans et plus à l'aide de <u>l'application VaxiCode Verif</u> dès le 1^{er} septembre; <ul style="list-style-type: none"> ○ Les clients doivent avoir reçu leurs deux doses depuis une semaine; ○ Seul le code QR émis par le gouvernement sera accepté; ○ Il est obligatoire de vérifier l'identité du client pour vous assurer que le nom inscrit sur le code QR corresponde bien à ce dernier; ○ Les citoyens canadiens provenant d'autres provinces et les touristes internationaux devront présenter une preuve d'identité avec photo et une preuve qu'elles ont reçu deux doses de vaccin; ○ Pour avoir plus de détails sur l'utilisation de <i>VaxiCode Verif</i>: https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif